

# REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

## REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

### DE LA COMMUNE DE SAMATAN

Par arrêté n°a2022-01/be/001 du 3 janvier 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Madame Jeanne-Marie COSTES a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 24 JANVIER 2022 au LUNDI 7 FEVRIER 2022.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save à LOMBEZ, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : [sebcs@eaux-bcs.fr](mailto:sebcs@eaux-bcs.fr) en précisant la commune concernée.



#### **Observation 1 (papier) :**

*date : 24/01/2022*

Mme FERMON Claude

38 rue du Marcadiou, voisin de Madame Anne MONTFORT

Madame MONFORT à un problème de remontée des eaux usées dans sa salle de bains (douche) et toilettes tout le temps que dure l'inondation de la rue du FOULON, parallèle à la rue du Marcadiou.

Mme Monfort est située au point le plus bas de la rue FOULON.

A chaque fois que la rue est inondée il y a refoulement des eaux usées chez Mme Monfort. Suite à la dernière inondation du 11/01/2022 la situation a duré 2 jours.

#### **Observation 2 (mail) :**

*date : 02/02/2022*

Mr LEFEBVRE Hervé, Maire de Samatan

Je vous transmets par mail les principales observations résultant de l'analyse des documents de l'enquête par les élus, le secrétariat général et le responsable des services techniques de la mairie de Samatan, en copie de ce mail.

Lotissement la grange : la zone 1AU n'est pas expressément citée dans le document contrairement à la zone 2AU mais le secteur de la grange est dans le schéma d'assainissement

existant. Par ailleurs, la station n'est à ce jour qu'à 45% de sa capacité. En revanche, nous ne savons pas s'ils ont pris en compte le nombre important d'habitants (plus de 80 logements) que cela peut représenter dans la zone 1AU, le permis d'aménager devant être déposé prochainement. La zone 2AU a, elle, été prise en compte, à tel point qu'elle justifie une extension du réseau sur la route de Saint Soulan, seule extension retenue.

Nous n'avons pas pu vérifier les chiffres du SCOT sur les prévisions de croissance de la population. Les chiffres communiqués par le SCoT sont ceux essentiellement de l'ensemble de l'EPCI, qui ne prennent pas en compte la polarisation sur les communes du niveau 2 (le cas de Samatan) à l'échelle de chaque territoire.

Nous avons noté quelques erreurs dans la présentation générale de la commune :

- P 13 : il est indiqué que le lac est un site de baignade
- P 13 : il est indiqué qu'il n'y a aucune ZNIEFF recensée sur la commune, or il y a la ZNIEFF du bois de campan et du château du pradel
- P 13 : le PPRI a été approuvé en 2015 et non en 2011 comme indiqué
- P 15 : dans la liste des ICPE il manque la déchetterie (même si elle n'est pas à classer dans les activités économiques)
- P 15 : le PLU a été approuvé en novembre 2019 et non octobre

Nous tenons également à préciser que ni la commune (ayant la compétence urbanisme), ni l'EPCI (qui détient la compétence assainissement des eaux usées), ni le SCoT de Gascogne n'ont été consultés ou informés du contenu de la révision du zonage en amont de l'enquête publique.

Bien cordialement,

### ***Observation 3 (mail) :***

*date : 02/02/2022*

Mr LEFEBVRE Hervé, Maire de Samatan

Un point complémentaire a été omis dans mon précédent mail :

- **un besoin de lutter contre les entrées d'eau claire** : il a été pris en compte avec des actions programmées pour lutter contre ces intrusions (sur des regards) mais, par contre, il ne paraît pas avoir été abordé pour les branchements particuliers, notamment ceux situés sur la rue du Foulon ou lors des dernières inondations

Bien cordialement,

### ***Observation 4 (papier) :***

*date : 04/02/2022*

Mme MONFORT Anne  
40 rue du Marcadieu

Problème de remontée des eaux usées lors des crues de la Save/Canal (Janvier 2014, Janvier 2022), via évacuation maison. Remontée des eaux usées lorsque la pompe de relevage située près du canal est bloquée/bouchée.

Maison située au point le plus bas du village, et de la rue du Foulon.

En décembre 2021, crue moins importante mais remontée des eaux très odorantes dans la rue (mix pluvial + eaux usées ?).

Plaque d'égout placée très près du seuil du portillon, pose problème pour la pose de batardeau pour prévenir l'inondation du jardin.